



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de NOTRE-DAME-DU-PARC

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	<b>2006-180</b>	du	<b>02 janvier 2006</b>	
--	----	-----------------	----	------------------------	--

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

	date		aléa	
Prescrit Approuvé Vallée de la Scie	28 novembre 1996 15 avril 2002		Inondation (débordement de rivière)	
Prescrit Approuvé BV Scie	24 janvier 2012 29 mai 2020		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn Vallée de la Scie, approuvé en 2002	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Scie, approuvé en 2020	Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

	date		aléas	
--	------	--	-------	--

Les documents de référence sont :


#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

06 février 1995      18 septembre 1998

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

#### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Rapport de présentation du PPRn Vallée de la Scie, approuvé en 2002**

**Règlement du PPRn Vallée de la Scie, approuvé en 2002**

**Zonage réglementaire du PPRn Vallée de la Scie, approuvé en 2002**

**Cartographie des aléas du PPRn Vallée de la Scie, approuvé en 2002**

**Rapport de présentation du PPRn BV Scie, approuvé en 2020**

**Règlement du PPRn BV Scie, approuvé en 2020**

**Cartographie des aléas du PPRn BV Scie, approuvé en 2020**

**Zonage réglementaire du PPRn BV Scie, approuvé en 2020**

## **9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans la vallée de la Scie, la commune de Notre-Dame-du-Parc est concernée, dans ses parties urbanisées et naturelles, par des risques d'inondation liés au débordement de la rivière, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plateaux environnants. Des remontées de nappes ont aussi été constatées localement en fond de vallée et aux endroits où la nappe est proche du terrain naturel.